



**CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 04 MAI 2023 À 19H30  
PROCES-VERBAL**

Mardi 23 mai 2023

Date de la convocation : 27 avril 2023

Nombre Conseillers en exercice : 29

L'an deux mil vingt-trois, le quatre mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ETHORE Bernard, Maire.

**Présents** : M. ETHORE, Mme GRUEL, M. HERCOUET, Mme LEROY, M. BERREE, Mme DUMAND, M. BOISSEL, Mme ROBIN, M. BOURGEOIS, Mme GUILLARD, M. GUERARD, M. GOUILLET, Mme PERSAIS, M. TARDIF, Mme BRIONNE, M. MOISAN (à partir du point n° 1 : Urbanisme – cession de la propriété section ZO 230, 378 et 379 sise Le Clos Rouault), M. CHARON, Mme ANGE, M. GET, Mme POIRIER et BOIVIN.

**Excusés ayant donné procuration** : Mme DUTAY à Mme POIRIER, Mme RICHARD à Mme BRIONNE, Mme BERREE à M. ETHORE et Mme CHAPRON à Mme ANGE.

**Absents** : M. PAULY, M. BERTRAND, M. VERON GRUAU et Mme BEAUJOUAN.

**Secrétaire de séance** : M. BERREE Gérard.

Quorum : OK.

Approbation PV : approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 à l'unanimité des membres présents.

Rappel de l'ordre du jour de la présente séance.

## **1. URBANISME**

### **FONCIER - CESSION D'UNE PARTIE DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE CADASTRÉE SECTION ZO N°230-378 & 379 SISE LE CLOS ROUAULT AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ VIABILIS AMENAGEMENT**

Monsieur BERREE Gérard, Adjoint, expose :

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme ;

**Vu** le Plan local d'urbanisme intercommunal approuvé par le conseil communautaire de Brocéliande Communauté le 21 juin 2021 et la modification simplifiée N°1 approuvée le 07 novembre 2022 ;

**Vu** le permis d'aménager n°PA035.037.22B0004 déposé le 27 décembre 2022 par la Société VIABILIS AMENAGEMENT pour la réalisation d'un lotissement comportant 28 lots individuels et un îlot collectif de 14 logements minimum ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 11 avril 2023 ;

**Considérant** la volonté de la Commune de prolonger l'urbanisation depuis le lotissement Les Jardins de la Botelière jusqu'à la périphérie de la station d'épuration ;

**Considérant** qu'au regard des travaux engagés par ailleurs, la Commune ne dispose pas des ressources humaines et financières pour lancer les études et les travaux d'urbanisation de ce secteur ;

**Considérant** que la Commune souhaite confier la réalisation de cet aménagement à la Société VIABILIS AMENAGEMENT tel qu'il a été déposé dans le permis d'aménager susmentionné ;

Le 27 décembre 2022, la Société VIABILIS AMENAGEMENT a déposé un permis d'aménager n°PA035.037.22B0004 pour la création d'un lotissement appelé Le Clos Rouault comportant 28 lots individuels et un îlot collectif de 14 logements minimum.

Le permis d'aménager est situé sur les parcelles appartenant à la Commune cadastrées section ZO n°230-378 & 379 représentant une superficie de 24 677 m<sup>2</sup>. La surface concernée par l'aménagement du lotissement est de 15 603 m<sup>2</sup>.



Considérant qu'une concertation a été menée en mars 2023 auprès des riverains pour un nouvel adressage, reprenant celui antérieur à l'impasse des Lilas, à savoir Rue de Goven avec une proposition de numérotation ;

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

- *Supprime la délibération n°2016-0906-075 en date du 09 juin 2016 relative à la dénomination de voie « Impasse des Lilas »,*
- *Valide la nouvelle dénomination par Rue de Goven,*
- *Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires notamment auprès des organismes et entreprises (cadastre, secours, trésorerie, etc).*

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 2 (M. le Maire et son pouvoir)

### **3. COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION AU MAIRE - INFORMATION**

Monsieur ETHORE, Maire, donne lecture sur le compte-rendu de la délégation de pouvoirs accordés à Monsieur le Maire, par délibération n°2020-1106-019 en date du 11 juin 2020 sera présenté au Conseil Municipal (marchés publics, DIA, etc.).

#### Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Date de dépôt en mairie	Références cadastrales	Adresse	Surface	Prix	Décision
14.03.2023	ZP 318	7 rue Aubépine Lotissement Les Jardins de la Praie	243 m <sup>2</sup>	65 000€	Renonciation le 04.04.2023
14.03.2023	AS 229 (Lot C)	10 rue de l'Ancienne Gare	550 m <sup>2</sup>	130 00€	Renonciation le 04.04.2023
15.03.2023	ZO 316	4 rue des Mûriers lotissement Les jardins de la Botelière	412 m <sup>2</sup>	99 000€	Renonciation le 04.04.2023
24.03.2023	BP 3	18 rue du Calvaire	283 m <sup>2</sup>	400 000€	Renonciation le 20.04.2023
31.03.2023	AT 67 AT 69	15 rue du Calvaire	368 et 41 m <sup>2</sup>	190 000€	Renonciation le 20.04.2023
04.04.2023	ZH 536 ZH 518	1 impasse Sébastien Loeb Lotissement Le Clos Hubert	380 et 7 m <sup>2</sup>	85 400€	Renonciation le 20.04.2023
05.04.2023	ZH 517 ZH 535	9 rue Hubert Auriol Lotissement Le Clos Hubert	271 et 4 m <sup>2</sup>	60 500€	Renonciation le 20.04.2023
05.04.2023	ZH 520 ZH538	3 impasse Sébastien Loeb Lotissement Le Clos Hubert	48 et 269 m <sup>2</sup>	64 500€	Renonciation le 20.04.2023
06.04.2023	ZH 516 ZH 534	7 rue Hubert Auriol Lotissement Le Clos Hubert	284 et 10 m <sup>2</sup>	64 700€	Renonciation le 20.04.2023
06.04.2023	ZH 524	8 rue Hubert Auriol Lotissement Le Clos Hubert	235 m <sup>2</sup>	43 000€	Renonciation le 20.04.2023

06.04.2023	ZH 513 ZH 531	1 rue Hubert Auriol Lotissement Le Clos Hubert	320 et 29 m <sup>2</sup>	76 800€	Renonciation le 20.04.2023
17.04.2023	ZH 514 ZH 532	3 rue Hubert Auriol Lotissement Le Clos Hubert	308 et 23 m <sup>2</sup>	72 850€	Renonciation le 20.04.2023
16.02.2023	ZH 542	505 rue de Plélan	2 202 m <sup>2</sup>	282 000€	Renonciation le 10.03.2023
21.02.2023	AS 453 (Lot B)	Rue de l'Ancienne Gare	451 m <sup>2</sup>	110 00€	Renonciation le 10.03.2023
24.02.2023	AV 128	8 rue des Érables	778 m <sup>2</sup>	261 000€	Renonciation le 11.03.2023
28.02.2023	BO 98	6 rue de la Louarie	662 m <sup>2</sup>	170 000€	Renonciation le 11.03.2023
28.02.2023	ZP 314	10 rue Aubépine Lotissement Les Jardins de la Praie	516 m <sup>2</sup>	135 000€	Renonciation le 11.03.2023
28.02.2023	ZP 319	9 rue Aubépine Lotissement Les Jardins de la Praie	228 m <sup>2</sup>	61 500€	Renonciation le 11.03.2023
28.02.2023	ZP 315	12 rue Aubépine Lotissement Les Jardins de la Praie	441 m <sup>2</sup>	120 000€	Renonciation le 16.03.2023
28.02.2023	ZP 310	2 rue Aubépine Lotissement Les Jardins de la Praie	321 m <sup>2</sup>	88 000€	Renonciation le 16.03.2023
28.02.2023	ZP 322	3 impasse Cerisier Lotissement Les Jardins de la Praie	312 m <sup>2</sup>	84 000€	Renonciation le 23.03.2023
03.03.2023	AS 62/119/194	25 rue de Montfort	661 m <sup>2</sup>	230 000€	Renonciation le 23.03.2023
06.03.2023	AS 62/119/194	25 rue de Montfort	661 m <sup>2</sup>	245 000€	Renonciation le 27.03.2023
06.03.2023	ZP 320	11 rue Aubépine Lotissement Les Jardins de la Praie	283 m <sup>2</sup>	76 500€	Renonciation le 27.03.2023

### Décisions

Date	Fournisseur	Objet	Montant HT
20.04.23	Fondasol	Décision portant choix de l'entreprise pour la mission d'étude géotechnique préalable aux travaux de construction de la station d'épuration	27 870 €
24.04.23	ITerrain	Décision portant choix de la société pour la mission de levée topographique préalable aux travaux de construction de la station d'épuration	2 907 €

Après épuisement de l'ordre du jour, Monsieur ETHORE Bernard, président de la séance, lève la séance à 20h15.

Le Maire,  
Bernard ETHORE



Le secrétaire de séance,

Gérard BERREE